

Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis

*Unité de recherche droit des relations internationales, Département des sciences politiques*

*Avec le soutien de la fondation allemande Hanss Seidel*

*Organisent un Colloque International*

*Sur*

# **« L'ÉTRANGER DANS TOUS SES ÉTATS »**

***Jeudi 3, Vendredi 4 et Samedi 5 Février 2005***

*Faculté de droit et des sciences politiques 1060 Campus Universitaire – Tunis*

*Tél : 71 873 940 / 71 871 323 / 71 871 828 – Fax : 71 872 139*

Contact : Professeurs Ferhat Horchani et Sami Bostanji

[fh.horchani@gnet.tn](mailto:fh.horchani@gnet.tn)

[s.bostanji@gnet.tn](mailto:s.bostanji@gnet.tn)

# PROGRAMME

## **JEUDI 3 FÉVRIER 2005, MATIN**

8h30 : Accueil des participants et ouverture du Colloque

9h00 : Rapport introductif : **Sami BOSTANJI**, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

**Première Séance :**

### **Le regard du droit privé**

*Présidence : Sylvaine PERRUZETTO, Professeure à l'Université de Toulouse I*

9h30 : L'étranger, propriétaire d'immeubles, **Kamel CHARFEDDINE**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

10h00 : Le commerçant étranger, **Nadhir BEN AMMOU**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

10h30 : Pause

10h45 : Le travailleur étranger, **Mongi TARCHOUNA**, Professeur et Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Sousse.

11h15 : Débats

12h 15 : Fin des travaux de la matinée

## **APRÈS - MIDI**

*Présidence : Mohamed ZINE Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*

15h00 : Le statut personnel des étrangers, **Lotfi CHEDLY**, Maître de Conférences à la Faculté de sciences juridiques politiques et sociales de Tunis.

15h30 : L'étranger et l'acquisition de la nationalité tunisienne, **Souhayma BEN ACHOUR**, Enseignante à la Faculté de sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

16h00 : Pause

16h15 : Le statut de l'étranger au sein de la communauté européenne, **Sylvaine PERRUZETTO** Professeur à l'Université de Toulouse I

16h45 : La condition juridique des étrangers au Maroc d'après la loi de 2003, **Mohamed**

**TAGHMANT**, Professeur à la Faculté de droit de Salé (Maroc)

17 h15 : Débats et fin des travaux de l'après midi

## **VENDREDI 4 FÉVRIER 2005, MATIN**

**Deuxième Séance :**

### **Le regard du droit public**

*Présidence : Amel AOUIJ-MRAD Professeure à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*

9h00 : "L'étranger en Droit public: vers une nouvelle dimension de la citoyenneté?" **MERZOUGUI Benyounes**, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, Université Mohammed I, Oujda, MAROC.

9h30 : L'étranger et le Droit administratif **Mustapha BEN LETAIEF**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

10h00 : Pause

10h15 : Les étrangers et la participation politique. **BENMAKHLOUF FOUAD** Professeur à la Faculté des Sciences juridiques économiques et sociales, Université Hassan II – Mohammedia.

10h45 : L'étranger et le droit fiscal **Néjib BELAID**, Professeur et directeur de l'Institut de fiscalité de Sousse

11h15 : Le statut de l'investisseur étranger, **Ferhat HORCHANI** Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

12h15 : L'étranger en droit international, **Fatiha SAHLI**, Professeur à l'Université de Marrakech

12h45 : Débats et fin des travaux

## **APRÈS - MIDI**

**Troisième Séance :**

### **Le regard des sciences sociales**

*Vendredi 4 février Après midi.*

*Présidence : Habib KAZDAGHLI, professeur à la Faculté des lettres des Arts et des Humanités de la Manouba*

15h00 : L'étranger au regard des économistes : l'ouverture des économies nationales sur l'extérieur, par **Tahar BEN MARZOUKA**, Professeur à la Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis

15h30 : Le regard des historiens : nationalisme d'inclusion et altérité à travers l'expérience française par **Raouf HAMZA**, Professeur à la faculté des lettres et des sciences humaines de Tunis.

16h00 : Pause

16 h15 : Le regard de la sociologie : l'exemple de l'immigration par le Professeur **Rainer MÜNZ** (université de Vienne)

16h 45 : L'étranger dans les religions monothéistes : l'exemple de l'Islam par **Hammadi REDISSI** Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

17h 15 : Débats et fin des travaux

## **SAMEDI 5 FÉVRIER 2005, MATIN**

*Présidence : Mohamed HADDAD Professeur à la Faculté des lettres des Arts et des Humanités de la Manouba*

9h00 : L'étranger en philosophie : communication et inclusion par **Ridha CHENNOUFI** Professeur à la Faculté de lettres et des sciences sociales de Tunis.

9h 30 : L'étranger dans la littérature et le cinéma tunisien l'exemple de « Seuils interdits » (avec projection de film) par **Hédi KHELIL**, Professeur aux Facultés de lettres de la Manouba et de Sousse.

11h00 : Débats

11h15 : Pause.

**11h30 :** Rapport de synthèse : **Jean Michel JACQUET**, Professeur à l'IHEI de Genève et directeur du Journal du droit international

**Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis**

*Unité de recherches droit des relations internationales,*

*Département des sciences politiques*

*Avec le soutien de la fondation Hans Seidel*

Organisent un Colloque international

Sur

***L'étranger dans tous ses états***

Jeudi 3 vendredi 4 et samedi 5 février 2005

Faculté de droit et des sciences politiques 1060

Campus Universitaire Tunis.

Tel : 71 873940 / 71 871323 / 71 87182

Fax : 71872139

Contact : Professeurs Ferhat Horchani

et Sami Bostangi

*fh.horchani@gnet.tn*

*s.bostanji@gnet.tn*

*Argumentaire*

Le développement prodigieux des moyens de transport et de communication ainsi que l'ouverture des marchés n'a pas entraîné toujours un flux de mouvement des personnes au delà des frontières étatiques. On peut même dire qu'en raison des préoccupations sécuritaires et de la recrudescence du terrorisme, de l'immigration clandestine ( qui, faut-il le rappeler n'en était pas une il y a quelques années), etc, les frontières se ferment et les Etats tentent tant bien que mal à maîtriser, parfois en construisant de véritables forteresses, le mouvement des étrangers à travers leurs frontières. En même temps, l'on assiste en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle à un repli identitaire sans précédent et à une recrudescence parfois inquiétante des phobies les plus diverses mais également les plus irrationnelles. Dès lors, comme aux temps les plus reculés c'est « l'étranger » qui est pointé du doigt, c'est encore lui qui est désigné comme la source de tous les maux. Parfois même on n'est pas loin de l'étranger « barbare » ou « colonisateur ». Pourtant dans certains contextes « l'étranger » est perçu très positivement, bénéficie d'un traitement privilégié et reçoit l'hospitalité qui lui est réservé dans les mythologies les plus populaires. Dans ce contexte il semble évident que le regain d'intérêt en faveur de la notion d'étranger ne peut être appréhendée que d'un point de vue pluridisciplinaire. Présenté de manière générique comme toute personne qui n'appartient pas à la collectivité nationale, l'étranger se trouve, compte tenu de cette considération, assujéti à un traitement juridique spécifique. Logé sous l'enseigne académique de la condition des étrangers, ce traitement se caractérise par l'éclatement de ses sources et la complexité de son contenu.

Eclatement des sources, tout d'abord dans le droit, entre le droit privé et le droit public. Complexité de son contenu, ensuite, puisque la matière oscille, au gré des intérêts de la communauté nationale, entre traitement différentiel et traitement préférentiel. C'est dire l'intérêt de recomposer une matière juridique très dispersée, révélant par là même l'esprit singulier qui anime ses dispositions.

Ce travail ne peut toutefois être optimisé sans l'éclairage polymorphe de la notion. A cet égard, force est de constater que la notion d'étranger a été prise en charge par d'autres disciplines que le droit. Philosophes, sociologues, politologues, historiens, économistes ... ont abordé la question de l'extranéité sous des angles différents marquant la spécificité de la notion et son impact sur la vie du groupe. L'intérêt de ces disciplines est essentiel en vue d'expliquer les fondements parfois lointains mais toujours actuels des politiques législatives et économiques des Etats à cet égard.

C'est précisément ces multiples facettes de l'étranger qu'il convient de découvrir dans ce colloque afin d'éclairer les interactions entre ces diverses disciplines ; colloque, qui sera, nous l'espérons, un observatoire idéal de la rencontre de différentes disciplines relevant des sciences sociales et humaines.

**COMITÉ D'ORGANISATION**

Jamil Hayder (Fondation Hanss Seidel)

Ferhat Horchani  
Sami Bostangi

Leila M'farej  
Ines Marzouki  
Mohamed Abida

